

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 52 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le Lundi 30 Novembre ,

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurèle-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean-.

Etaient absents excusés- néant.

Délibération portant demande de subvention de la commune auprès de la Région dans le cadre du CRET pour les travaux d'isolement de l'école élémentaire Jean GIONO. Phase 1- 2021.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. BENEDETTO Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose les étapes et le financement du projet :

Phase 1 -réhabilitation thermique de l'école avec l'isolation des combles de l'école d'un montant TTC de 40 000 €.

Coût HT de l'opération : 33 333,33 €

Subvention Région (36 %) : 12 000 €

Autofinancement commune (64 %) : 21 333,33 €

Phase 1- Réalisation d'une ventilation double flux au sein de l'école GIONO

Coût HT de l'opération : 41 666,67 €
Subvention Région (36 %) : 15 000 €
Autofinancement commune (64 %) : 26 666,67 €

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du CRET (contrats régionaux d'équilibre territoriaux) à hauteur d'un montant total de 27 000 €.
Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de solliciter dans le cadre du CRET auprès de la Région pour la phase 1 du projet sur 2021 une subvention d'un montant total de 27 000 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

